Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 085-218501443-20260309-09_03_2026_13-DE

République Française

MAIRIE DE MESNARD-la-BAROTIERE

Canton de Montaigu
(85500- Vendée)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 mars 2026

. L'an deux mil vingt-six, le neuf mars, à 20 h 00, salle de la mairie, le Conseil Municipal de la commune de Mesnard-la-Barotière, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Landry RONDEAU, à la suite de la convocation adressée le 4 mars 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présent : 15 Votant :15

Étaient présents	*RONDEAU Landry, BEAUNE Alexandra, ROBERT Sylvain, TEILLIER Magali BREMAND Romain, LIBAUD François MORISSET Mary, OUVRARD Elise, PLANCHOT Armelle, PASQUIER Laurence, FICHET Simon, VILLENEUVE Marie, POUPET Dominique, PLUCHON Pierre, VITALI Yannick*
Absents excusés :	
Pouvoirs :	
Secrétaire de séance :	*PLANCHOT Armelle*

N°09-03-2026-13 – CREATION DE SANITAIRES AU RESTAURANT DE LA TRICHERIE : AVENANTS AUX MARCHES

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que certaines modifications doivent être apportées au projet initial. Celles-ci concernent notamment la réalisation de fondations plus profondes que prévu initialement suite à la découverte du sol en glaise, La couverture toit plat initialement prévue en bac acier par une couverture toit plat en bac alu. L'Installation d'une boîte à eau, un dauphin coudé et une sortie de toit en aluminium agrafée. Le bloc autonome d'éclairage de sécurité (BAES) pour issue de secours dans les toilettes n'avait pas été chiffré. Aussi, dans un souci de sécurité, il convient d'en installer un.
Monsieur le Maire présente les devis correspondants au Conseil municipal et précise que ces adaptations entraînent une plus-value de **4 060,82 € HT** par rapport au montant des travaux prévus dans le marché initial.
Il demande en conséquence l'avis du Conseil municipal sur la validation de ces modifications et de la plus-value correspondante.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

VU le code des marchés publics,
VU le marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de la délibération n°14-11-2022-08 du 14 novembre 2022
VU l'exposé des faits,

- ✓ **DECIDE** de conclure les avenants n°1 ci-après détaillée :

N°Lot	Entreprise	Objet	Marché initial H. T	Avenant H.T.	Nouveau montant H.T.
1– Terrassement	SARLBERNARD PAILLAT 41 Zone du bois Imbert 85 280 La Ferriere	Creuser à 2 m en profondeur afin de trouver un sol dur	3 761.47 € HT	927.85 € HT	4 689.32 € HT
2 – Gros œuvre	BERNARD Patrice 41 Zone du bois Imbert 85 280 La Ferriere	Creuser à 2 m en profondeur afin de trouver un sol dur	11 730.05 € HT	1 872.63€ HT	13 602.68€ HT

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 085-218501443-20260309-09_03_2026_13-DE

4 – Charpente bois	BESNARD PATRICE ZA Les Nouettes 85500 BEAUREPAIRE	La couverture toit plat initialement prévue en bac acier par une couverture toit plat en bac alu.	1 460.54 € HT	633.52 € HT	2 094.06 € HT
5-Couverture Aluminium	RAVELEAU 71 Avenue Du Maréchal de Lattre de Tassigny 85 250 CHAVAGNES EN PAILLERS	Installation d'une boîte à eau, un dauphin coudé et une sortie de toit en aluminium agrafée	3 577.18 € HT	448.94 € HT	4 026.12 € HT
12 - Électricité	CHAIGNEAU LIMOUZIN EURL BESNARD ZA Les Nouettes 85500 BEAUREPAIRE	Le bloc autonome d'éclairage de sécurité (BAES) pour issue de secours dans les toilettes n'avait pas été chiffré. Aussi, dans un souci de sécurité, il convient d'en installer un.	4 291.34 € HT	177.88 € HT	4 469.22 € HT

✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants ainsi que tous les documents se rapportant à leurs exécutions.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme,	A Mesnard La Barotière, le 09 mars 2026 Le Maire : L.RONDEAU Le secrétaire de séance A. PLANCHOT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES Cedex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr (http://www.telerecours.fr).